

**N°18 : TRANSFERT À LA CIVIS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES PROJETS DE REVITALISATION DU BOURG DE CILAOS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE**

L'An deux mille seize, le mardi vingt sept septembre à dix sept heures trente trois, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation, sous la présidence de *Monsieur Paul Franco TECHER, Maire.*

Nombre de membres  
en exercice : 29

Nombre de membres  
présents : 21

Nombre de  
procuration : 2

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** TECHER Paul Franco - DIJOUX Gérard - DRULA ép. NAZE Isabelle Marie Ange - PAYET Paul Jeannick - DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie - PICARD ép. GRONDIN Marie Claudette - FIGUIN Frédéric - BOYER Claude Daniel - CASSEINDRE Philippe Lucien - TURPIN ép. MAILLOT Lucine - DIJOUX Joseph Daniel - GONTHIER Henriette Thérèse Jocelyne - TECHER ép. MONTRouGE Lysiane - GENLINSO François Richard - DOULOUMA ép. LEBON Marie Dominique - IDMOND Janet Pascal - YEBO Georges Yannis - GASTRIN Vincent Patrice - MAILLOT ép. PAYET Florence - GRONDIN Marie Laurence - TECHER Jacques Charles

Que les convocations  
ont été envoyées le 19  
septembre 2016

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :** TURPIN Charles André Harry représenté par FIGUIN Frédéric - MONTHUREUX ép. GONTHIER Aurélie Eliane Josiane représentée par DOULOUMA ép. LEBON Marie Dominique

**ÉTAIENT ABSENTS :** PAYET Guignollette - SANASSY ép. DIJOUX Marie Lydia - FERRERE Olivier - IDMONT Gérard René Paul - GRONDIN Guito Paul - POUYROUX ép. PAYET Marie Nadège

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie

## **N°18 : TRANSFERT À LA CIVIS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES PROJETS DE REVITALISATION DU BOURG DE CILAOS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE**

➤ *Dossier suivi par la Direction générale des services*

Le projet de revitalisation du centre bourg de Cilaos, hors habitat, est porté depuis son impulsion, en 2014, par la Commune, en qualité de maître d'ouvrage et la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), en qualité de co-maître d'ouvrage.

L'ensemble des projets relatifs au développement économiques et touristiques connaissent des avancées majeures. Le financement de chacun des projets a reçu une validation de principe des instances instructrices.

Cependant, compte tenu des difficultés liées à des disponibilités financières, d'avances de fonds, la Commune ne peut actuellement envisager de s'engager dans la phase opérationnelle desdits projets. Il convient de préciser que le versement des aides européennes accordées dans ce cadre n'est effectif que l'année suivant l'achèvement des travaux.

Considérant, le budget global nécessaire aux fins de réaliser l'ensemble des projets de revitalisation du centre bourg ;

Considérant l'expérience et la compétence de la CIVIS en matière touristique et économique ;

Il convient, pour la Commune de Cilaos, de transférer la maîtrise d'ouvrage à la CIVIS, plus à même de porter la phase opérationnelle de ce projet de territoire.

Il est donc proposé au Conseil :

- ☞ **de valider** le transfert de la maîtrise d'ouvrage des projets de revitalisation de bourg relatifs au développement touristique et économique du territoire
- ☞ **d'autoriser** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **valide** le transfert de la maîtrise d'ouvrage des projets de revitalisation de bourg relatifs au développement touristique et économique du territoire,
- ☞ **autorise** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le  
Sous-Préfet de Saint-Pierre pour approbation.

**POUR EXTRAIT  
LE MAIRE**



*Identifiant unique : 974-219740268-20160927-270916\_18-DE*

*Numéro d'acte : 2113087*

*La présente délibération est certifiée exécutoire,*

*Etant transmise en sous-préfecture le 29-09-16*

*Et affichée le : 29-09-16*

